

Direction des ressources humaines

Réf. : EAD/VT/FB – 10/2026
Objet : offre d'emploi d'agents recenseurs
Affaire suivie par Fabien BEGEY

Dans le cadre de la prochaine opération de recensement de la population, la commune de Ciboure recrute des agents recenseurs sous la direction du coordonnateur communal, responsable du service à la population (accueil, état civil, élections).

Du 04 janvier 2027 au 26 février 2027**MISSIONS**

Sous la direction du coordonnateur communal, vous assurerez les missions suivantes :

- Suivre les sessions de formation dispensées par l'INSEE pour mener à bien votre mission,
- Effectuer la tournée de reconnaissance (repérage des adresses dans le secteur géographique attribué),
- Déposer les imprimés auprès des habitants dans les logements attribués et en assurer la collecte dans les délais impartis,
- Transmettre les informations utiles et les conseils lors de la remise des imprimés de recensement auprès des habitants du secteur concerné,
- Accompagner les habitants dans leur démarche pour le recensement par internet,
- Classer les imprimés collectés et mettre à jour le carnet de tournée,
- Rendre compte de l'avancement des opérations et des difficultés rencontrées de manière régulière.

PROFIL RECHERCHE

- Être majeur,
- Avoir le permis B et/ou BSR et disposer d'un véhicule,
- Connaissance du territoire,
- Faire preuve d'aisance pour remplir les formulaires et supports de collecte,
- Faire preuve d'aisance avec internet,
- Savoir s'adapter à tout public,
- Faire preuve de neutralité et de discrétion,
- Être autonome, rigoureux et organisé,
- Être disponible, notamment en soirée et week-end,
- Maîtrise de la langue basque appréciée.

TEMPS DE TRAVAIL ET REMUNERATION

- Temps de travail hebdomadaire moyen de 28 heures,
- Rémunération par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 367 (SMIC horaire),
- Un montant forfaitaire de 150 €, si le nombre de logements enquêtés est supérieur à 95 %, et de 200 €, si ce nombre est supérieur ou égal à 100 %,
- Un montant forfaitaire de 150 € si le taux de réponses via le site internet de l'INSEE est supérieur à 60% des logements collectés,
- Un montant forfaitaire de 120 € à 200 € en compensation des différents déplacements effectués au sein du district de recensement affecté ; ce montant prendra en compte les spécificités géographiques des secteurs, et notamment leur superficie ; il sera attribué lors de l'arrêt définitif des secteurs.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le **9 novembre 2026** à :
Monsieur le maire – Place Camille Jullian -64500 CIBOURE / mairie@mairiedeciboure.com